

Présentation brève et synthétique du compte administratif 2017 de la commune de SAINT REMY L'HONORE

Le cadre général du compte administratif

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune www.saintremylhonore.fr

Le compte administratif 2017 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le Trésorier.

Le compte administratif 2017 a été approuvé le **13/04/2018** par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie, aux heures habituelles d'ouverture au public.

Eléments de contexte et priorités du budget

Le budget primitif 2017 de la commune de Saint Rémy l'Honoré a été voté par le conseil municipal le **13/04/2017** Il se caractérise par :

- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement avec :
 - o Le maintien de la masse salariale
 - o Une limitation de l'évolution des dépenses de gestion des services
 - o Une stabilité globale des subventions aux associations

- Des recettes de gestion des services marquées par :
 - o Une baisse des dotations de l'Etat
 - o Le maintien des taux de fiscalité communale

- Un programme d'investissement d'un très bon niveau permettant le lancement de projets futurs.

La baisse massive et nationale de la dotation globale de fonctionnement (DGF) rend l'équilibre budgétaire des communes de plus en plus tendu. Cette réduction de recettes pour Saint Rémy l'Honoré survient à un moment où la commune doit augmenter son effort d'investissement à un niveau permettant d'engager de nouveaux programmes de travaux.

Le budget 2017 a été élaboré cependant **sans aucune hausse des taux de fiscalité.**

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

La section de fonctionnement / Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune, les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, locations de salles...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions, ainsi qu'aux revenus des immeubles communaux (loyers).

Les recettes de fonctionnement 2017 représentent **2 097 983.37 €**.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations ...

Les salaires représentent **28 %** des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2017 représentent **1 367 202.19 €**.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue **l'autofinancement**, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

Principales dépenses et recettes de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	291 519.43 €	Excédent brut reporté	504 732.96 €
Dépenses de personnel	558 040.95 €	Recettes des services	167 823.70 €
Autres dépenses gestion courante	490 877.59 €	Impôts et taxes	1 237 177.57 €
Dépenses financières	3 388.61 €	Dotations et participations	112 539.90 €
Dépenses exceptionnelles	0 €	Autres recettes gestion courante	23 636.26 €
Autres dépenses		Recettes exceptionnelles	3 906.54 €
Dépenses imprévues		Recettes financières	
Total dépenses réelles	1 343 826.58 €	Autres recettes	48 166.44
Charges (écritures ordre entre sections)	23 375.61 €	Total recettes réelles	1 883 891.97 €
Virement à la section d'investissement		Produits (écritures ordre entre sections)	
Total général	1 367 202.19 €	Total général	2 097 983.37 €

Les quatre principaux types de recettes pour la commune en 2017 sont :

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (167 823.70 €)
- Les impôts locaux (866 933 €) et les taxes
- Les dotations versées par l'Etat, et notamment la dotation globale de fonctionnement (41 075 €)
- Les loyers des immeubles communaux (22 804 €)

Fiscalité

Concernant les ménages, les taux des impôts locaux ont été maintenus en 2016 :

- Taxe d'habitation : 9.30 %
- Taxe sur le foncier bâti : 10.45 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 67.35 %

Concernant les entreprises, la Cotisation foncière des entreprises (CFE) est perçue par la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines.

Les dotations de l'Etat

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est la principale dotation versée par l'Etat à la commune. Elle est en diminution constante depuis 2014 :

	2014	2015	2016	2017
DGF	127 923 €	82 386 €	58 929 €	41 075 €

La section d'investissement / Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions récurrentes et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne les actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- *En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.*
- *En recettes : deux types de recettes coexistent. Il s'agit des recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouvel équipement,...).*

Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunt	48 654.52 €	Excédent brut reporté	1 895 574.03 €
Achat de terrains	809 878.18 €	FCTVA	24 749.00 €
Travaux de bâtiments	39 633.57€	Mise en réserves	
Travaux de voirie	261 038.49 €	Taxe aménagement	83 846.51 €
Autres travaux (frais études, contrats logiciels)	14 477.86 €	Subventions	121 656.19 €
Autres dépenses (matériel, mobilier,)	71 346.18 €	Produits (écritures ordre entre section)	23 375.61 €
Immobilisations en cours (programme bâtiments, voirie)	85 832.92 €		
Charges (écritures ordre entre sections)	8 575.61 €		
Total général	1 339 437.33 €	Total général	2 149 201.34 €

Les principaux projets notamment inscrits au budget de l'année 2017 sont les suivants :

- Travaux dans différents bâtiments communaux,
- Travaux de voirie (contrat triennal départemental, parking rue du Professeur Mariller, arrêt de bus au carrefour de la Vierge et travaux de sécurisation),
- Réfection d'une partie du mur du cimetière,
- Acquisition TNI pour l'école communale Clarisse Lebel.

Les dépenses d'investissement 2017 représentent **1 339 437.33 €**.

Les recettes d'investissement 2017 représentent **2 149 201.34 €**, correspondant aux recettes de l'année 2017, auxquels s'ajoutent 1 895 574.03 € d'excédent d'investissement reporté de l'année 2016 sur l'année 2017.

Les crédits inscrits au budget 2017 engagés mais non payés en 2017 sont distingués dans le compte administratif dans une colonne « restes à réaliser ». Ainsi, **1 077 961.56 €** de travaux et acquisitions sont reportés de 2017 sur 2018 pour les dépenses et **297 564.31 €** pour les recettes.

Le niveau des dépenses d'équipement de 2017 est supérieur à celui de 2016 compte que certaines dépenses prévues sur l'année précédente ont été réalisées en 2017. Un accroissement est attendu en 2018, correspondant à un programme d'investissement plus important voulu par la commune.

Etat de la dette

Le remboursement du capital des emprunts en cours de la commune représente **48 654.52 €** en 2017 contre **53 696.12 €** en 2016.

L'encours de la dette au 31 décembre 2017 est de **1 656 277.06 €**

La structure de la dette ne représente pas de danger pour la commune.